
2016 09 26 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, José Moulis, Éric Rollandin.

Excusés : Isabelle Bourda, Jacques Esparseil, Patrick Saint-Supéry

Secrétaire de séance : Mme Viviane Arickx

Invité : M. Etienne Badiane (cabinet URBADOC)

La séance est ouverte à 20h00

1. Présentation de la procédure PLU

Le cabinet Urbadoc a été retenu pour accompagner la commune dans la construction du Plan Local d'Urbanisme. Monsieur Badiane présente la procédure, le plan d'action pris en charge par le cabinet.

Il est rappelé qu'un PLU doit correspondre à un projet de territoire pour les 10 prochaines années et doit respecter le cadre réglementaire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable correspond à l'expression du projet politique. Ce document n'est pas opposable.

Une commission est composée pour venir en appui sur ce dossier : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Eric Rollandin.

Un registre est ouvert en mairie afin que les administrés puissent faire part de leurs observations.

Le Conseil Municipal suivra attentivement le dossier.

2. Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 11 juillet 2016

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion du 11 juillet 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

3. Délibérations

Transfert de compétence :

La Loi ALUR prévoit un transfert obligatoire à la communauté des communes de la compétence "aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur" élargie au "Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" au 27 mars 2017, sauf opposition représentative des communes concernées.

Le Conseil Municipal à la majorité (7 contre 1 abstention) s'oppose à ce transfert.

Indemnités du percepteur

L'indemnité de conseil du percepteur s'élève à 364,21€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le versement de cette indemnité.

Agenda Ad'ap (accessibilité des établissements recevant du public)

La loi sur l'accessibilité impose de présenter un échéancier des travaux. Ce calendrier est établi en lien avec les services de l'état.

Chaque bâtiment et lieu public fait l'objet d'un diagnostic de travaux. Pour la commune de Noilhan, les lieux identifiés sont :

- a. Aménagement des marches sur l'escalier de la mairie
- b. Espaces de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite
- c. Eglise (accessibilité simple à la rampe)
- d. Cimetière (cheminement nord-sud et parking)
- e. Salle du 3^{ème} âge (seuil de portes, sanitaires)
- f. Cabinet chiropraxie
- g. Salle des fêtes (sanitaires accessibles, ...)

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce calendrier.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de fusion des syndicats de gestion des rivières

Le Conseil Municipal doit se positionner sur la fusion du Syndicat Intercommunal de Valorisation de la Save Gersoise, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins versants de la Save et de la Gesse et du Syndicat Mixte de gestion de la Save-Aval (Projet S42). Cette fusion permettra de fait une cohérence dans la gestion de la rivière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette fusion.

Redevance d'occupation du domaine public

Il s'agit des réseaux (télécom, edf). Le versement correspond à un montant de 622,95€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette redevance.

4. Débat d'orientation budgétaire

Il s'agit d'identifier les grandes orientations pour pouvoir établir le budget 2017.

Suite à la présentation du bureau d'études chargé du PLU, une réflexion d'ensemble doit être menée pour définir les projets prioritaires.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette orientation.

5. Demande de commerce ambulant

M. le Maire a été sollicité par un commerçant ambulant qui souhaite installer de manière temporaire une sandwicherie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande et se réjouit d'accueillir un nouveau commerce sur la commune.

6. Achats de matériel pour l'entretien

Plusieurs équipements sont nécessaires pour compléter l'aménagement de la salle des fêtes :

- Sèche mains
- Distributeur à savons
- Téléphone
- Nécessaire de nettoyage

Ces équipements rentreront dans l'inventaire lors des locations.

Il s'agit également d'acquérir un souffleur à feuilles pour assurer l'entretien du village. Le modèle retenu sera dorsal et sera équipé d'un moteur thermique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la démarche en vue de ces achats.

7. Projets en cours

- Peinture au monument aux morts
L'entreprise Dutrey qui a été retenue s'est engagée pour intervenir au plus tard le 15 octobre. Elle sera relancée en vue d'obtenir une fin des travaux dans les délais prévus.
- Adressage
Le travail d'identification est terminé, les plaques seront commandées sous peu.
- Panneau de situation
En vue de faciliter la localisation des artisans de la commune un fléchage des directions sera étudié.
Dans cette logique, il en sera de même pour les principaux bâtiments et lieux communaux.
Une étude avait été initiée dans ce sens il y a plusieurs années, Monsieur Dutech prend en charge le dossier
- Peupliers
La coupe des arbres devrait intervenir fin septembre. Par la suite, sur les conseils de la société « arbres et paysages », plusieurs essences (ormes, peupliers, ...) seront replantées.

Le Conseil Municipal apprécie l'avancée de ces travaux qui contribuent à l'aménagement de la commune.

Informations et questions diverses

- Fissures sur les peintures à l'église
Quelques fissures sont apparues sur la peinture. L'architecte a été consulté.
Le dispositif d'assainissement semble efficace.
- Taxe d'Aménagement
Il n'y aura pas de modification cette année
- Frelons
Un administré a interrogé la commune pour connaître sa position concernant l'élimination des frelons sur le domaine privé
Le conseil municipal décide de ne pas intervenir sur le domaine privé.
- Stérilisation des chats
Un administré a interrogé la commune pour connaître sa position concernant la stérilisation des chats.
Le conseil municipal décide de ne pas intervenir dans ce domaine.
- Haut débit
La fibre est installée, les opérateurs doivent finaliser leurs raccordements puis les particuliers auront accès aux offres.
- Office du tourisme
Suite à la prise de compétence "Tourisme" par la communauté de communes, il a été demandé si des personnes étaient intéressées pour participer au futur office de tourisme intercommunal. Ces personnes n'appartiennent pas nécessairement au Conseil Municipal.
- Parking de l'école
Le sens unique n'est pas visible de tous. Devant l'importance du nombre de manœuvres à risques, la communauté de communes sera saisie.
- Hameau du Halicot
Les mesures de vitesse réalisées sont étudiées par la DDE en vue de formuler des propositions d'évolution appropriées
- Location de salle des fêtes
Le club de danse qui avait sollicité la mairie n'a pas souhaité donner suite.
- Nuisances sonores liées à la salle des fêtes
L'entreprise Bouyer de Montauban a été contactée et a adressé un devis. Monsieur le maire les a rappelés le 16 août afin de fixer un rendez-vous pour voir les modalités d'installation.
N'ayant pas de retour, il les a relancés en laissant un message le 27 septembre.
S'il n'a pas de retour, il se retournera vers un autre fournisseur.
- Dépôt de poubelles au Haho
La situation se complique car les incivilités se multiplient. Le conseil se réserve le droit de poursuivre les contrevenants.

L'ordre du jour est épuisé : il est ohoo.